

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT
DE SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de
Conseillers élus : 19

Séance du 26 juin 2025

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire
Se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers

En fonctions : 18

Présents : Mmes PHILIPPE - KUFFLER - M.M JANUS - CASPAR - Adjoints
M.M. BAEHR - DRUAR – BRUCHER -
Mmes ROLAND - BOILLOT – LENHARD - METZGER

Conseillers

Présents : 12

Représentés : M. PAWLAK par Mme. PHILIPPE – M TOUSCH par M. GLATH
Mme EINSMINGER par M. JANUS -
Absents excuses : M.M. PAWLAK - TOUSCH - Mmes EINSMINGER – REEB –
DUVAL

Absents non excusés : NICAISE

ORDRE DU JOUR

- 1) FIXATION DES PRIX DE VENTE DES DIVERSES CONSOMMATIONS AU CENTRE DE LOISIRS
- 2) PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE LA PAROISSE PROTESTANTE
- 3) PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE LA PAROISSE CATHOLIQUE
- 4) RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
- 5) CESSION DU BATIMENT COMMUNAL 40 RUE DE LA LIBERATION
- 6) CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE SUITE A LA REUSSITE AU CONCOURS
- 7) ACQUISITION DE GARNITURE TABLE ET BANC
- 8) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.
M. le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance 02 avril 2025. Aucune observation n'étant faite, il invite les membres présents à signer le procès-verbal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Municipal désigne M. Didier HENNARD, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

1) FIXATION DES PRIX DE VENTE DES DIVERSES CONSOMMATIONS AU CENTRE DE LOISIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe à compter du 01 juillet 2025, les prix des consommations du Centre de Loisirs comme suit :

Boissons	Prix TTC
café	1.50
Infusion	1.50
Grand choky	2.00
Coca	2.50
Sprite	2.50

Jus orange Joker	2.50
Coca zéro	2.50
Cristalline gazeuse	1.50
Cristalline plate	1.50
Limonade	1.50
Diabolo	2.00
Fanta orange/citron	2.50
T glacé de Lisbeth	2.50
Sirop à l'eau	1.00
Amer pression	3.00
Licorne Elsass	3.00
Licorne Black	3.00
Blanche de Bruxelles rosée	3.50
Bit burger pils	2.80
Panache	2.20
Monaco	2.30
Côtes du Rhône Rouge (le verre 15cl)	2.00
Cuvée Lamboley rouge (le verre 15cl)	2.00
Merlot rouge (le verre 15cl)	2.20
Kir	3.20
Blanc (le verre 15cl)	2.50
Pinot noir (le verre 15cl)	2.50
Rosé (le verre 15cl)	2.00
Côtes du Rhône 75 cl	15.00
Cuvée Lamboley rouge 75 cl	15.00
Merlot Rouge 9 Clés	15.00
Pinot blanc 75 cl	16.00
Pinot gris 75 cl	16.00
Pinot noir	16.00
Rosé 75 cl	12.00
Boissons animations mardis soirs	Prix TTC
Pinot gris bouteille 0.75l	12.00
Pinot noir bouteille 0.75l	12.00
Rosé bouteille 0.75l	10.00
Pinot gris verre 0.15l	2.50
Pinot noir verre 0.15l	2.50
Rosé verre 0.15l	2.00
Glaces	Prix TTC
Calippo	2.90
Magnum blanc/amande/fraise/chocolat/caramel	2.90
Twister	2.00
Reine des neiges	2.20
Soléro	2.80
Push up haribot	2.20
Glace italienne	2.50
Autres produits alimentaires	Prix TTC
Américain (Steaks hachés 2x120gr +frites 100gr +pain)	6.00
Cheesburger (steacks hachés 2x120gr+frites 100gr+ oignons fris + cheddar +pain)	6.50
Assiette 2 Merguez + frites 100gr	7.00
Assiette 2 Saucisses grillées + frites 100gr	7.00
Assiette côte porc marinée 110gr + frites 100gr	7.00
Pringles 40g original, paprika, crème oignons, hot	1.50
Crêpe nature	2.00
Crêpe chocolat	2.50
Frites (la barquette 100g)	2.00
Merguez sur pain	3.00
Saucisse grillée 1 pièce sur pain	3.00
Steaks hachés 2 pièces ou côte porc 1 pièce sur pain	4.00
Petite salade de saison	1.50

2) PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE LA PAROISSE PROTESTANTE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la paroisse protestante a effectué des travaux de réfection de la cour du presbytère avec accès handicapé pour un montant de 10 823.52 € TTC, et elle sollicite la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accorde** à la paroisse protestante une subvention de 15% du montant TTC des travaux soit 1 625,- €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025 (article 65748 subventions diverses).

3) PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la paroisse catholique a effectué des travaux de rénovation de la sonorisation de l'église pour un montant de 12 382.50 € TTC, et elle sollicite la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accorde** à la paroisse catholique une subvention de 15% du montant TTC des travaux soit 1 857,- €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025 (article 65748 subventions diverses).

4) RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les grandes lignes du rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement et le fonctionnement de la station d'épuration rédigé par le SDEA.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce rapport, estime qu'il ne suscite aucune observation particulière.

5) CESSION DU BATIMENT COMMUNAL 40 RUE DE LA LIBERATION

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le traiteur M. BOVI Hervé souhaite acquérir le bâtiment communal sis au 40 rue de la libération qui est contigu à son bien. Il présente au conseillers les estimations faites par 2 agences immobilières concernant cette éventuelle cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** de céder à M. BOVI Hervé le bâtiment communal sis au 40 rue de la Libération.
- **Fixe** le prix de cession à 80 000,00 €.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte notarial.

6) CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE SUITE A LA REUSSITE AU CONCOURS

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur liste d'aptitude suite à la réussite d'un concours. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe correspondant aux fonctions de la secrétaire, suite à la réussite au concours de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de créer, à compter du 1^{er} juillet 2025, un emploi permanent à temps complet soit 35 heures hebdomadaires d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe.
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.
- **Charge** le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7) ACQUISITION DE GARNITURE TABLES ET BANCS

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la société HOSTEIN qui fournit les boissons au centre de loisirs va arrêter en fin de saison, la mise à location et mise à disposition des garnitures tables et bancs, utilisées lors des manifestations. Elle propose de céder, à la commune, des garnitures (1 table et 2 bancs) au prix de 50 € TTC la garniture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de la société HOSTEIN concernant la cession des garnitures (1 table et 2 bancs) au prix de 50 € TTC la garniture.
- **Décide** de réserver, auprès de la société HOSTEIN, 100 garnitures.

6) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

– La commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant :

- L'immeuble sis au 21a rue de la Sarre appartenant à Mme KLEIN Madeleine.
- L'immeuble sis au 13b rue des Saules appartenant à M. CALIS Florian et Mme DESCHANG Océane.
- L'immeuble sis au 11 rue de Lorraine appartenant M. et Mme HUBER Marc.
- L'immeuble sis au 05 Impasse des Sources appartenant M. et Mme JANUS Nicolas.
- L'immeuble sis au 07 rue de la Haute-Vienne appartenant aux conjoints SCHOENACKER.
- L'immeuble sis au 70 rue Du Faubourg appartenant à M. et Mme BOOS Denis.
- L'immeuble sis au 01 - 03 et 03a rue du Faubourg appartenant à Mme DORMEYER Sylviane.
- L'immeuble sis au 20 rue du Lavoir appartenant à M. BOUR Jean.
- L'immeuble sis au 32 rue de la Libération appartenant à la SCI LES KIEFS.